CONTRAT DE LOCATION TEMPORAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNES.

Monsieur Michel JABOT, demeurant 69 rue DAUBIGNY 95430 AUVERS SUR OISE

Numéro de téléphone fixe: 01 30 36 80 27 Numéro de téléphone portable: 06 85 11 64 67

Email: mjabot@aol.com

ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

Monsieur REGIS LERUSTE, demeurant

Numéro de téléphone portable: 06 71 28 39 36

Email: regis.leruste@free.fr

ci-après dénommées « Le Preneur »

D'AUTRE PART

1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

Les locaux objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier.

2. DESIGNATION DU LOGEMENT

Adresse du logement : 67 RUE DAUBIGNY_ 95430 AUVERS SUR OISE Petit bâtiment indépendant sur 2 niveaux + cour partagée avec le bâtiment principal, dénommé le Petit Valambourg

3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Le Bailleur loue au Preneur le logement du 26/12/2023 à 16h au 29/12/2023 à 10h.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement le 29/12/2023 à 10h au plus tard, et à remettre au Bailleur les clefs.

Lors du début de la location, le Bailleur remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au logement .

Les clefs sont à retirer au domicile du bailleur entre 16h00 et 20h00.

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à 260 € pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges

locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Chauffage
- Electricité
- Accès Internet et télévision
- Draps et serviettes de toilette

Le preneur s'engage à restituer le gîte en parfait état de propreté et donc à effectuer le ménage de fin de séjour soi-même ou bien à régler un forfait "ménage" de 30 €. La taxe de séjour est de 1€/personne/jour.

5. RESERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat paraphé à chaque page et signé accompagné du versement d'arrhes représentant 25% du prix de location soit 65€ à l'adresse du Bailleur avant le 10/11/2023.

6. REGLEMENT DU PRIX

Le solde du montant du loyer indiqué au paragraphe 4, soit 195€ sera versé par le Preneur au plus tard lors de l'entrée dans le logement. Le Preneur effectuera ce versement par chèque.

7. DEPOT DE GARANTIE

Dépôt de garantie à verser à l'entrée dans les lieux: 300€ Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le Bailleur Michel Jabot Le Preneur signature précédée de la mention "lu et approuvé"

date 04/11/2023

date

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son fover.

2. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont remis au Preneur lors de l'entrée dans le logement.

Si l'état des lieux et l'inventaire ne sont pas établis et signés par le Bailleur, ou son représentant, et le Preneur simultanément (état des lieux et inventaires contradictoires), l'état des lieux et l'inventaire réalisé par le Bailleur seul et remis au Preneur lors de son entrée dans le logement seront contestables par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Un état des lieux et un inventaire seront établis par les Parties à la fin de la location, chacune en conservant un exemplaire signé.

A défaut d'état des lieux et/ ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux et/ ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

3. DECLARATION DU BAILLEUR

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3.

Le Bailleur en justifiera par la production d'une quittance EDF, d'un avis de Taxe Foncière ou de tout autre document officiel.

4. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.
- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.
- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.
- [A défaut de restitution du logement en parfait état de propreté, le Preneur s'engage à prendre à ses frais le nettoyage que le Bailleur sera contraint de réaliser. Forfait de nettoyage fixé à 30 €.

13. ANNULATION

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

14. ASSURANCES

Le Preneur a contracté une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies) lors
le sa réservation auprès de la compagnie []. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par le Bailleur au
Prenour lors de son entrée dans les lieux l

15. RESILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

ANNEXE

DESCRIPTION DU LOGEMENT

Description:

Nombre de pièces principales: 2

Superficie totale des lieux loués : 25 M²

Jardin: cour partagée, 1 petite table et 2 chaises, 1 parasol

Première Pièce : canapé cuir 2 places convertible, télévision écran plat, box SFR et décodeur TV, clé de sécurité wi-fi, petite table

cuisine équipée avec:

Plaque induction, lave-vaisselle 6 couverts, frigo bas, lave-linge, four multifonctions, mixeur, cafetière, grille-pain, bouilloire, poëles et casseroles, verres, assiettes et couverts pour 6, notices des appareils.

Miroir, cadres, lampe et lampadaire, tapis au sol, 1 table 2 chaises et 1 tabouret

1 aspirateur, 1 fer à repasser 1 petite table à repasser, 1 balai.

Deuxième Pièce (étage): 2 lits 80x190 avec 2 oreillers chacun, 2 couettes, linge de lit, 1 table de nuit 1 petite table basse, 3 lampes, 1 grand miroir, 4 tableaux originaux encadrés, 1 tapis.

Salle d'eau et WC: douche à l'Italienne, lavabo sur pied, wc, sècheserviettes, 1 grand miroir, sèche-cheveux, serviettes de toilette